

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AVIS CONCERNANT L'OPPORTUNITÉ DE SOLLICITER
LA SUBVENTION POUR L'ACHAT DE TERRAINS VISE A L'ARTICLE 43, § 1, 2°

AGW du 2 MAI 2024 – chapitre 6 section 4

Formulaire et documents annexes à envoyer à l'attention de l'Inspecteur Général du DNF à l'adresse reservesnaturelles@spw.wallonie.be ou par courrier recommandé au 15, Avenue Prince de Liège, 5100 Namur (Jambes).

IDENTIFICATION DU GESTIONNAIRE

Nom du gestionnaire agréé :

Nom et prénom, fonction :

Adresse postale :

LISTE DES TERRAINS POUR LESQUELS L'AVIS DU COMITE EST SOLLICITE

Terrains déclarés dans le Système Intégré de Gestion et de Contrôle dont le prix d'achat projeté est supérieur à cent deux pour cent du prix de vente moyen des biens immobiliers agricoles non bâtis situés entièrement en zone agricole de la dernière version publiée de l'Observatoire du Foncier agricole, selon la région agricole concernée.*

ANNEXE 0 à fournir sous format tableur.

Numéro annexes coordonnées	Commune(s)	Nom éventuel de la RN ou de la CSIS	Superficie à acquérir	Prix demandé en principal ramené à l'ha	Terrains entièrement déclarés au SIGEC	Prix moyen de l'OFA*
Ref. Annexe 1					Oui/Non	
Ref. Annexe 2					Oui/Non	
Ref. Annexe 3					Oui/Non	
Ref. Annexe x					Oui/Non	

ANNEXES

Grouper les annexes par groupes de terrains identifiés dans la liste (Annexe 0)

- La localisation au moyen d'un plan de situation et d'un extrait du plan cadastral avec la mention des numéros parcellaires, représentant les servitudes (*Annexes n°X.a*)
- Le type d'occupation du sol, pour la zone agricole, la description du type de prairie ou de culture (*Annexes n°X.b*)
- Pièces éventuelles permettant d'évaluer la valeur du ou des biens sur le marché, en fonction de sa situation ou des activités économiques (*Annexes n°X.c*)
- Argumentaire quant à l'intérêt d'acquisition de droits réels sur le bien au regard des objectifs de conservation de la nature, de l'impact sur le tourisme, l'activité agricole ou les autres activités économiques (*Annexes n°X.d*)

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 5 juillet 2024 établissant des modèles-types de plan de gestion, de rapport périodique de gestion, de formulaires de demande, d'envoi ou de notification, de déclarations de créance, en vertu des articles 2, 4, 5, 12, 24, 39, 41, 43, 44 de l'arrêté du Gouvernement

wallon du 2 mai 2024 relatif à la conservation de la nature dans les réserves naturelles et les cavités souterraines d'intérêt scientifique.

Namur, le 5 juillet 2024.

La Ministre de la Nature,

C. TELLIER